

*Très belle année
2024*



Les amis de Megève
et Demi-Quartier



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

Lettre de l'AMDQ – n°64 – Janvier 2024

Mot du Président

En ce début de 2024 je tiens d'abord à présenter mes vœux les plus chaleureux pour une très belle et heureuse année à vous tous, membres anciens et nouveaux de notre Association, de plus en plus nombreux.

Je suis personnellement très attaché aux Amis de Megève et de Demi Quartier depuis plus de trois décennies, quand j'ai été appelé par le fondateur Alain Pineau pour lui apporter mon appui juridique à l'occasion de la réalisation de plusieurs projets ayant un impact sur la vie des deux communes. C'est pourquoi j'ai accepté la proposition du Conseil d'Administration d'assumer la présidence de l'Association.

Les Amis de Megève et de Demi Quartier doivent évidemment évoluer, saisir de nouvelles opportunités, communiquer davantage, en étant par exemple sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) pour faire entendre notre voix au-delà même de nos fidèles adhérents et des instances publiques.

Plus que jamais notre ambition est d'œuvrer ensemble pour réaliser nos missions essentielles : rassembler les résidents permanents, réguliers ou occasionnels de Megève et de Demi-Quartier épris du site exceptionnel de ces deux communes, ainsi que de leurs traditions et leur style de vie savoyard, protéger leur habitat et leur environnement, agir au besoin par des actions en justice pour la sauvegarde de l'environnement, de la biodiversité, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire, ainsi que d'un urbanisme de qualité.

Baudelaire disait que « le cœur d'une ville change plus vite, hélas, que le cœur d'un mortel ».

Il est donc particulièrement nécessaire que nous soyons vigilants pour que notre cadre de vie conserve le charme qui nous a tous séduit. Votre contribution sera toujours précieuse.

Aussi, suivons nous avec la plus grande attention les évolutions des PLU des deux communes et d'ores et déjà vous informons des novations prévues dans le cadre de la révision de celui de Megève dans le présent bulletin.

Profitez tous d'une Megève que l'on espère ensoleillée et enneigée !

Bernard POUJADE



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

HOMMAGE

Comme nous l'avons voté lors de notre dernière Assemblée Générale de décembre 2022, l'Association des "Amis du Chemin du Glapet" a rejoint l'Association des "Amis de Megève et Demi Quartier ». Les dernières formalités sont en cours de finalisation.

Nous espérons que vous serez nombreux à adhérer à la nouvelle structure.

Nous avons malheureusement la tristesse de vous faire part du décès de notre amie Isabelle de Portal. Elle avait été à l'origine de la création de notre Association, membre du Conseil d'Administration et secrétaire au sein du bureau. Elle a toujours fait preuve de pugnacité, de volonté et de loyauté au service de nos objectifs avec douceur et compréhension.

Le Conseil d'Administration et les Membres de l'Association des Amis du Chemin du Glapet et des Amis de Megève et Demi-Quartier adressent leurs sincères condoléances à sa famille et à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

APÉRITIF D'HIVERS DE L'AMDQ

Nous étions nombreux à nous retrouver autour d'un apéritif festif le mercredi 28 décembre au bar qui domine l'Hôtel du Soleil d'Or. L'ambiance y était chaleureuse et les Amis de tous âges nombreux.





Les amis de Megève
et Demi-Quartier

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE MEGÈVE

Pour mémoire, en tant qu'association agréée l'AMDQ participe aux comités de pilotage du PLU.

A Megève le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a été élaboré. Il détermine notamment les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le 15 mars 2023 l'Association a adressé un courrier qui figure sur le site de la commune (onglet révision) manifestant son accord sur les objectifs généraux du PADD :

- Renforcer le logement permanent et celui des travailleurs saisonniers
- Soutenir l'économie locale afin de dynamiser l'activité économique de la station
- Maintenir l'unité architecturale globale de la station
- Inscrire le projet communal dans un contexte environnemental renforcé.

Le conseil Municipal a « pris acte » du PADD au cours de sa séance du 23 mai 2023 et il a fait l'objet d'un nouveau débat en conseil municipal le 5 décembre 2023.



La commune a poursuivi ses travaux et dans le cadre de cette révision a présenté ses modifications du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

La commune a mis en avant les contraintes légales et réglementaires, dont la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui pose un objectif très contraignant de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, qui s'imposent à elles. Elle a présenté la traduction réglementaire du PADD lors de deux réunions le 20 septembre 2023 et le 14 décembre 2023.

Il n'est pas possible dans le cadre de cette lettre de mentionner l'ensemble des dispositions envisagées ou modifiées mais de résumer les principaux objectifs ; la ville a d'ailleurs mis sur son site comme demandé par nous lors des réunions publiques des documents de présentation qui sont assez clairs même pour des profanes.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

SUITE

On observera que les textes nationaux ont poussé la commune à revenir sur les pratiques antérieures avec notamment une réduction sensible de la construction avec un encadrement de la densification, un passage systématique en UH 2 ou 3 avec des hauteurs diminuées (les espaces préférentiels de densification sont ceux à proximité du centre urbain ou en front de neige), deux zones pour le centre (UHICA Centre ancien et UHICC contre contemporain), Ferme Saint amour en zone N, un règlement comportant 9 articles au lieu de 12 avec 20 sous destinations.

Des servitudes de mixité sociale et de taille de logements sont prévues (35% de logements sociaux de la superficie de plancher de logements créée affectés à du logement locatif social et éventuellement à de l'accèsion sociale (Type bail réel et solidaire)

Des OAP sectorielles et thématiques (ex : trame verte et bleue) sont prévues.

Le calendrier annoncé est une mise en application du nouveau PLU au quatrième trimestre 2024.

Bien évidemment les modifications des zonages (par exemple les rectifications d'erreurs de classement d'un terrain en zone naturelle alors qu'il supporte des constructions) sont à envisager plus tard lorsque la commune aura arrêté l'enveloppe urbaine de façon précise et les propriétaires concernés seront appelés lors de l'enquête publique à faire valoir leurs observations.



MERCI DE PRENDRE NOTE DU TÉLÉPHONE PORTABLE DE L'ASSOCIATION :

+33 7 - 49.72.01.79



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

DRAME AU MONT-JOLY



Crédit photo : Commune de Megève

Une mère, de nationalité britannique, et son fils sont décédés le 28 décembre au Mont-Joly. Ils skiaient en famille, encadrés par un moniteur, dans la partie hors-piste du secteur.

Ils ont été emportés par une avalanche qui pourrait avoir été causée par deux skieurs de randonnée qui se situaient en amont.

La mère, âgée de 54 ans, et son fils de 22 ans, ont été retrouvés après cinq heures de recherche ayant mobilisé une vingtaine de secouristes, un médecin et deux hélicoptères.

Le risque d'avalanche était indiqué au niveau 2 sur 5 pour la station, et aucun membre de la famille n'était équipé d'un DVA, émetteur permettant de retrouver rapidement un corps sous la neige.

Une enquête a été ouverte pour «homicide involontaire».

Chaque année, 110 personnes en moyenne sont emportées par les avalanches qui sont responsables de 31 décès et 26 blessés d'après Météo-France.

Ce terrible accident repose la question des responsabilités de chacun.

Les professionnels de ski, et en particulier les professeurs, ont un devoir de prudence et de sécurité envers leurs élèves. Ils sont tenus de fournir des instructions appropriées, d'évaluer les conditions de sécurité et de prendre des décisions responsables pour assurer la sécurité de leurs élèves. Les activités hors-piste comportent des risques accrus par rapport aux pistes balisées et sécurisées. Si un professeur de ski décide d'emmener ses élèves hors-piste, il doit s'assurer de prendre toutes les précautions nécessaires pour minimiser ces risques et informer les élèves des dangers potentiels.

En cas d'accident, la responsabilité du professeur pourrait être engagée s'il est prouvé qu'il a manqué à son devoir de prudence et de sécurité, ou s'il a exposé ses élèves à des risques excessifs sans prendre les mesures appropriées pour les prévenir. Cependant, chaque cas est unique et doit être examiné individuellement pour déterminer la responsabilité légale.

Les remontées mécaniques ont également une «obligation d'assurer la sécurité», mais celle-ci doit être raisonnable. En principe, un exploitant ne peut pas empêcher que les usagers du domaine agissent de manière déraisonnable ou imprudente. En l'occurrence, le secteur hors-piste du Mont-Joly est clairement indiqué comme étant dangereux.

Rappelons en guise de conclusion que le ski n'est pas un sport sans danger et que le nombre de blessés sur les pistes reste également très important malgré les efforts des services en charge du domaine skiable.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

NOS CLASSIQUES

Le terrible accident du Mont-Joly nous rappelle que la montagne est belle et dangereuse. Deux ouvrages magnifiques illustrent ceci en offrant des perspectives différentes mais complémentaires sur l'univers montagnard .

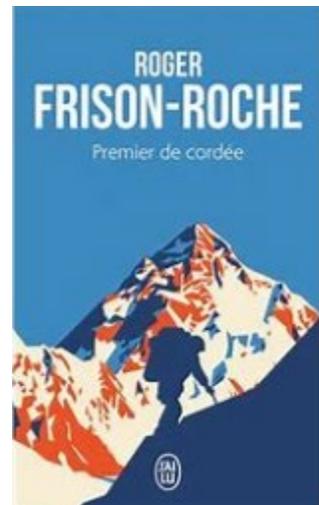
"Premier de Cordée" de Frison-Roche est un récit captivant qui plonge le lecteur dans l'univers exaltant de l'alpinisme. L'histoire se déroule à Chamonix, où Pierre, jeune guide, ambitionne de suivre les pas de son père, un célèbre guide de montagne disparu en tentant l'ascension du Mont-Blanc. Animé par un profond désir de reconnaissance et d'accomplissement, Pierre se lance avec détermination dans le monde périlleux de l'escalade.

Le roman explore les défis physiques et émotionnels auxquels sont confrontés les alpinistes. La camaraderie entre les guides et l'engagement envers leurs clients illustrent l'esprit de solidarité et de responsabilité qui règne dans cet univers extrême. La montagne, personnage central, offre à la fois des moments de splendeur et de danger, et devient le théâtre où se jouent les passions humaines.

La tragédie frappe lorsque Jacques, le frère de Pierre, trouve la mort lors d'une expédition. Ce drame souligne les risques constants et les dilemmes moraux auxquels les guides sont confrontés, entre passion et prudence, gloire et sécurité.

"Aventures autour du Mont Blanc" d'Alexandre Dumas présente un récit plein de vivacité et d'aventures autour de cette montagne emblématique. L'auteur, accompagné de ses compagnons, relate ses péripéties lors d'une expédition autour du Mont Blanc. Ce récit enchanteur offre une fenêtre sur les panoramas grandioses, les rencontres pittoresques et les coutumes locales.

Les aventures de Dumas et de son groupe sont ponctuées de rencontres avec des habitants de nos régions, offrant des moments d'échange et d'authenticité. Le récit regorge d'anecdotes variées, parfois humoristiques, et dépeint avec brio les défis rencontrés lors de l'exploration des terres alpines.





Les amis de Megève
et Demi-Quartier

TAXATIONS



On avait évoqué la taxe annuelle sur les logements vacants prévue à l'article 232 du code général des impôts et, partant, la majoration de taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale prévue par l'article 1407 ter du même code, instituée sur délibération communale, aux communes qui, sans appartenir à une zone d'urbanisation continue de plus de cinquante mille habitants, sont confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant.

La commune de Megève, a renoncé à mettre en œuvre, à la différence de Demi-Quartier, cette majoration mais se réserve la possibilité d'y recourir fin 2024.

Le Conseil d'Etat a validé le décret instituant cette surtaxe et refusé de renvoyer une question prioritaire de constitutionnalité relative à la loi de finances servant de base légale à ce décret.

CHIEN DE TRAINEAUX

La Grande Odyssée VVF est une compétition sportive hors-norme qui met en lumière la discipline fascinante qu'est le mushing. Depuis 2005, cinquante villages, villes et stations de la Région ont été le théâtre de cette épreuve mythique. En 2024, la course fêtera sa 20e édition où 65 mushers et leurs 600 chiens athlètes de haut niveau prendront le départ pour 14 jours de course, 400 km et 12 000 mètres de dénivelé positif.

La course débutera à Megève le week-end du 13 et 14 janvier. Le samedi se tiendra le prologue dans le cadre d'une journée d'ouverture pleine d'animations. Le dimanche, le départ de la 1ère étape sera donné à Côte 2000.





**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

MEGEVE : RÉUNION PUBLIQUE DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'AMDQ était présente à la réunion publique tenue par Catherine Jullien-Brèches et ses adjoints le 21 décembre 2023 à 19h à l'Auditorium du Palais des Sports.

L'objet de la réunion était de faire un tour d'horizon de différents grands projets en cours ou à venir qui préservent notre patrimoine et assurent les services publics.

1. La rénovation de la Mairie

Un chantier de longue haleine, Madame le Maire a tenu à souligner sa volonté de conserver l'aspect extérieur du bâtiment, même si cela implique des sacrifices en termes de confort. L'ascenseur n'ira qu'au 2e étage par exemple. Les équipes municipales représentent 300 permanents et 60 saisonniers, tout le monde ne travaillant pas à la Marie heureusement. Le chantier devrait être livré en Juin 2024.

2. La rénovation de l'Eglise

Focus sur le travail extraordinaire de restauration des peintures intérieures de l'église qui raviront les paroissiens mais également tous les amoureux de ce haut lieu mégevan. Le budget de 2,5 M€ ne comprend pas 4 retables intérieurs, et un gros souci de récupération de TVA est apparu après le lancement des travaux car l'Eglise est en indivision avec Demi-Quartier. 600 K€ sont en balance, la Mairie dit travailler sur le dossier.

3. Point d'étape autour de la future école primaire et la cuisine centrale

La Mairie a décidé de regrouper l'école maternelle et l'école primaire dans le bâtiment de l'école primaire Henri Jacques Le Même, compte tenu de la baisse du nombre d'enfants scolarisés (respectivement 47 et 78 enfants). Le bâtiment doit être rénové. Et le bâtiment de la maternelle devrait accueillir la future cuisine centrale communale.

La cuisine centrale communale est actuellement abritée dans la Fondation Morand-Allard mais n'est plus du tout aux normes sanitaires et réglementaires.

Le projet ZEE Auberge, centre de formation des saisonniers, devait redonner une nouvelle mission à cette fondation avec l'appui du GNI 74 et du campus de Groisy avec lequel une convention UFA (unité de formation des apprentis) a été signée en 2022. Mais trois recours ont été déposés, et le projet est abandonné à la date d'aujourd'hui. Il permettait de financer la nouvelle cuisine centrale.

Les élus ont tenu à confirmer que Megève conservera UNE cuisine centrale et que l'ensemble des scolaires de Megève auront des repas chauds, même pendant les travaux.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

SUITE...

4. **Gymnase et Salle de spectacles et de congrès du Palais des Sports**

Le nouveau gymnase est livré et déjà en activité. La salle de spectacles et de congrès a pris du retard mais sera livrée en mai 2024, et inaugurée le 22 juin. Sa capacité de 1300 places en configuration spectacles et congrès en font un atout important pour l'attractivité de Megève hors-saison. Des demandes de réservation sont déjà sur le bureau de Madame le Maire.

5. **Meg'Ado**

Les ados de Megève auront leur local, en lieu et place de l'ancien Garage Conseil au Jaillet, aux abords du parking du Palais. Le bâtiment rénové offrira un nouvel espace pour réunir les 12-16 ans, le service Enfance et Jeunesse travaille au futur concept.

6. **Caserne des pompiers SDIS 74**

La mairie a obtenu une rénovation complète de la caserne des pompiers actuelle, qui dessert les communes de Praz, Megève, et Combloux. Cette rénovation sera lancée en 2026, avec création de logements de fonction. Après deux ans de prospection pour trouver un nouveau terrain, municipalité et Département ont jeté l'éponge face au coût exorbitant du foncier. La caserne sera reconstruite sur site, pour un budget de 15,5 millions d'euros.

7. **Voirie et réseaux d'eau**

La mairie a présenté les travaux prévus en 2024, notamment les réfections de voiries entraînées par la mise aux normes des réseaux d'eau en « séparatif ». La loi oblige en effet les communes à séparer les eaux pluviales des eaux usées afin d'alléger les stations d'assainissement, et de permettre des usages plus intelligents des eaux pluviales. 30% des réseaux de Megève sont aujourd'hui en séparatif, et l'objectif 2025 est de 42%.

Ensuite, différents services et animations ont été présentés par les équipes municipales : sections de crèches réunies dans un lieu unique, activités scolaires et extra scolaires riches et diversifiées, activités sportives, culturelles ou créatives pour les aînés et attentions tout au long de l'année pour les anciens.

A NOTER : La Mairie se dote d'un service attendu par la population en pouvant dès le 2 janvier délivrer les cartes d'identité et les passeports. Les réservations se feront dans 1er temps par téléphone auprès de l'accueil.

Dans le temps des questions à la salle, plusieurs personnes se sont inquiétées des infrastructures mises à dispositions des piétons logeant dans le nouveau complexe de la Verriaz. Pour les voitures, un « tourne à gauche » a été réalisé par la mairie (900 K€ de travaux !), mais pour les piétons, quel chemin ? La mairie parle de trottoirs. Quid du chemin du Glapet ?

Rappel du projet Verriaz : sur plus de 11 800 m², l'Altima proposera 982 lits touristiques répartis comme suit : un hôtel de huit chalets pour 85 suites et une résidence hôtelière de neuf chalets pour 91 suites avec piscine, hammam, jacuzzi et salle de massage. Le tout classé 4 étoiles. À cela s'ajouteront un chalet de 32 lits réservé aux saisonniers, 196 places de stationnement et 152 caves. Le complexe sera ouvert huit mois par an minimum.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

COTISATIONS 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

La cotisation reste inchangée en 2024 et s'élève à :

• Membre partenaire	80€
• Membre bienfaiteur	50€
• Membre actif	20€
• Couple	30€

Elle nous permet de participer à l'entretien du patrimoine, de suivre les dossiers en cours et, le cas échéant, d'agir si nécessaire. Enfin, cette cotisation couvre les frais de secrétariat, d'envoi des lettres et d'organisation des Assemblées Générales.

Nous ne pouvons que vous encourager à inscrire également vos enfants. Il est important :

- de les sensibiliser à la protection d'un site qu'ils aiment,
- de les informer de la vie de la commune,
- de les faire participer à nos actions.

Nous serons heureux de les connaître et ils pourront ainsi recevoir directement nos courriels ou courriers.

ATTENTION LES INSCRIPTIONS ET LE VERSEMENT DES COTISATIONS SE FONT DIRECTEMENT SUR LE SITE DES « AMIS DE Megève » (notice jointe ci-dessous)

Il devient indispensable de s'inscrire en ligne auprès de l'association, Si vous n'avez pas Internet, vous pouvez nous régler soit par chèque, soit par virement selon RIB ci-dessous mais en précisant bien votre nom, vos adresses, e-mail et téléphone ainsi que le type de cotisation (cf. Bulletin)

Relevé d'Identité Bancaire-IBAN pour effectuer vos virements à l'ordre de « Les Amis de Megève » BP 133 – 74120 MEGÈVE., CREDIT MUTUEL Domiciliation : CCM Megève - BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76 1027 8024 1700 0103 3584 073

COTISATIONS 1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

Indiquez pour chacun : Nom, prénom, (mari, femme, enfants) et type d'adhérent (bienfaiteur, partenaire, etc.)

Adresse principale _____

Adresse à Megève ou Demi-Quartier _____

Adresse e-mail lisible (indispensable pour faciliter l'envoi des documents pour tous y compris les enfants)

Nous vous rappelons que votre cotisation doit, dans la mesure du possible, être réglée directement sur le site de notre association selon les indications données ci-dessus.

Si vos coordonnées sont modifiées (adresse, téléphone ou adresse électronique) n'oubliez pas de nous avvertir ; cela vous permettra de toujours recevoir nos informations

Site internet les amis de Megève- Inscription en ligne

Pour cela rien de plus simple : rendez-vous depuis sur le site www.amis-de-megeve.com.

Il suffit de créer un unique compte pour toute la famille, puis de rattacher un à un les membres. Pour cela :

1. Rendez-vous sur « Inscription » dans le menu, en haut du site, s'il s'agit d'une 1^{ère} inscription (et dans Mon compte pour un renouvellement)

Accueil Présentation Agenda et Courrier Lettres et AG **Inscription** Mon Compte Contact

2. Remplissez le formulaire ci-dessous et cliquez sur « CREER SON COMPTE » pour terminer.

Email *	<input type="text" value="Email"/>
Mot de passe *	<input type="text" value="Mot de passe"/>
Retaper mot de passe *	<input type="text" value="Confirmer Mot de passe"/>
<input type="button" value="CREER SON COMPTE →"/>	

3. Une fois connecté, rendez-vous sur la partie « Mon Compte » qui apparait alors dans le menu

Accueil Présentation Agenda et Courrier Lettres et AG Inscription **Mon Compte** Contact

4. En bas, apparait la liste des personnes rattachées au compte. Cette liste est vide au début :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
Aucun utilisateur rattaché à ce compte actuellement			

5. Vous pouvez alors ajouter un adhérent « simple », ou un « couple ».

5. Au cours de la procédure, on vous demandera notamment de choisir à quel type de cotisation vous souhaitez souscrire :

Votre type d'adhésion

- Membre fondateur (80€)
- Membre bienfaiteur (50€)
- Membre actif (20€)
- Autre cotisation personnalisée

Avec l'option « Autre cotisation personnalisée », vous pouvez effectuer le don que vous souhaitez, les autres types d'adhésion sont les adhésions les plus « courantes ».

6. Pour finir, il vous sera demandé de choisir le moyen de paiement. **Merci de privilégier le paiement en ligne par carte bancaire** : (c'est facile et rapide)

Votre moyen de paiement

- Paiement par **CARTE BANCAIRE** (conseillé : votre inscription est instantanée)
- Paiement par **VIREMENT**
- Paiement par **CHEQUE** (votre inscription n'est effective qu'à l'encaissement de votre chèque)
- Paiement en **LIQUIDE** (votre inscription n'est effective qu'à l'encaissement de la somme)

7. Précision sur le nouveau système de paiement HELLOASSO :

La loi française nous a contraints à changer de prestataire de paiement du fait de notre statut associatif. Nous avons opté pour le spécialiste en France du paiement en ligne pour les associations : **HELLOASSO**. Cette entreprise française a choisi un modèle économique qui consiste à soutenir les associations en finançant le service uniquement sur la base de **dons effectués par les adhérents, lors du paiement**. Ces dons sont complètement **FACULTATIFS**, il n'y a pas d'obligation, mais par défaut un montant de don vous est proposé. Voici concrètement comment cela fonctionne. Si vous avez choisi à l'étape précédente (étape 7) le paiement par **CARTE BANCAIRE**, vous serez redirigé vers la page ci-dessous.

Imaginons que vous souhaitiez payer 20€ à l'association Amis de Megève, l'écran apparaît comme ceci :

← 1 Les amis de megève et demi-quartier

Votre règlement

20 €

À régler aujourd'hui

Règlement à Les amis de megève et demi-quartier	20 €
Contribution volontaire à Helloasso ❤️	3.90 €

Modifier la contribution volontaire

Helloasso est une entreprise sociale et solidaire qui fournit gratuitement ses solutions de paiement aux associations. La contribution volontaire des internautes, modifiable et facultative, est son unique source de revenus. Elle permet aux associations comme Les amis de megève et demi-quartier d'utiliser gratuitement Helloasso pour recevoir les paiements de gens comme vous.

Total **23.90 €**

Les amis de megève et demi-quartier a privilégié la solution solidaire et gratuite Helloasso pour votre paiement sécurisé en ligne.



Helloasso, la solution de paiement alternative et sécurisée

Tous vos achats sur Helloasso sont sécurisés. Les informations bancaires pour traiter les paiements sont protégées, grâce au cryptage SSL.

Montant qui revient à Amis de Megève

Montant par défaut de « don » proposé par HELLOASSO

Ce montant est modifiable ! Vous pouvez le réduire ou le supprimer totalement via le bouton « Modifier » (voir copie d'écran suivante)

Informations du payeur

Payer en tant qu'organisme

Prénoms *

DURAND ✓

Nom *

Florent ✓

Email *

fed@durand.com ✓

Vérifier les informations pré-alimentées ici

[accepte les Conditions Générales d'Utilisation du service et j'ai lu la charte de confidentialité *](#)

Cocher la case

* Champs obligatoires

Et finaliser en cliquant sur ce bouton

© Helloasso

Le bouton « Modifier » vous permet de régler le montant du don. Si vous ne souhaitez pas faire de don, cliquez sur « Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso ».

Nous rendons possible le paiement à cette association

HelloAsso est une entreprise solidaire d'utilité sociale dont l'unique source de revenus est la contribution des internautes. Chaque soutien au fonctionnement de HelloAsso, nous permet de fournir nos technologies de paiement à des centaines de milliers d'associations de manière intégralement gratuite.

Nous ne pouvons le faire qu'avec votre soutien.

Nous soutenir à hauteur de :

3,90 €

Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso

Enregistrer

8. Si vous payez par carte bancaire, après finalisation du paiement, vous retrouverez sur la page « Mon compte » votre inscription :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
<i>DUPONT Jean</i>	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	🔍

9. Si vous inscrivez un adhérent et que le moyen de paiement n'est pas la carte bancaire (et donc soit un virement, soit un chèque, soit des espèces), votre inscription apparaîtra sous cette forme :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
<i>DURAND Julie</i>	Membre bienfaiteur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Paiement en attente	🔍
<i>DUPONT Jean</i>	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	🔍

Votre inscription sera finalisée lorsque nous recevrons votre paiement.
Un email vous sera alors envoyé pour vous confirmer la finalisation de l'inscription.

10. Vous pouvez enfin récupérer votre reçu fiscal en accédant au détail d'un adhérent via la LOUPE :

(dernière adhésion le 25/12/2017)

DUPONT Jean	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	
--------------------	--	-------------------	---

Puis en cliquant en bas sur « Télécharger votre justificatif »

Historique d'adhésions

Date	Type	Paiement	Montant	Justificatif Fiscal
25/12/2017	Membre fondateur	Carte bancaire	80€	Télécharger le justificatif

